



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 mai 2006

<u>Date de la convocation :</u>	L'an deux mille six
24 mars 2006	le lundi quinze mai à vingt heures quarante-cinq minutes
<u>Date d'affichage :</u>	le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
24 mars 2006	séance publique, sous la présidence de M. Serge GOBLET, Maire
	<u>Etaient présents :</u>
	M. CORAZZIN, Premier Adjoint, M. PERINET Troisième-Adjoint, Mme
	GACON, Mme DE RUYTER, Mme DUTARTRE, Mme LE GALL, M.
	COUTELLE, M. DESURVIRE, M. HERAULT, M. DECARSIN conseillers
	municipaux
	<u>Absents excusés :</u> Mme LEMOINE, Mme MOUELLO
<u>En exercice :</u> 14	<u>Pouvoirs :</u> Mme OUVRARD donne pouvoir à Mme DE RUYTER
<u>Présents :</u> 11	<u>Secrétaire de Séance :</u> M. COUTELLE
<u>Votants :</u> 12	

MOTION TRACE A104 :

Il faut, avant tout et pour comprendre la position de la municipalité, se rappeler que Médan est bordé par la RD 154 et le nouveau Pont à Triel.

Que l'ouverture de ce nouveau pont avait grandement inquiété les riverains et partiellement les élus de la commune qui souhaitaient bien évidemment que cet axe départemental reste un axe de desserte locale et ne devienne en aucune manière un axe de contournement de Poissy et des embouteillages environnants et surtout pas un substitut à l'A104.

C'est pourquoi le Conseil Municipal avait voté une motion en 2003 afin de le rappeler. Cette motion indiquait également que cet ouvrage (le nouveau Pont) ne pouvait se concevoir qu'avec à terme le bouclage de l'A104. Nous y voilà et nous nous en réjouissons.

Le tracé qui devra être retenu est un tracé qui devra permettre à la RD154 de rester une RD de desserte locale. Alors il est évident de ce fait qu'il faille exclure tout tracé qui ne garantirait pas cette vocation.

Aujourd'hui nous constatons que sans l'A104, le nouveau Pont à Triel et la RD 154 est largement utilisé par de nombreux automobilistes locaux ou venant de départements voisins ou non et cherchant à rejoindre la RD113 et ainsi l'A13 et l'A14. La RD154 est saturée à la hauteur de Villennes-sur-Seine et Médan et engendre donc un trafic de transit dans ces 2 villages dont les voies et structures ne sont pas adaptées à une telle utilisation.

Mairie de Médan

Il faut donc que le bouclage de l'A104 permette à la RD 154 de retrouver sa vocation initiale et qui avait fait l'objet de décisions lors de la construction du nouveau Pont à Triel.

C'est pourquoi :

- Nous nous opposons à la création de quelque échangeur que ce soit entre la RD 154 et l'A13 à la hauteur d'Habitat car cela n'aura que pour seul effet d'appeler les automobilistes, dont certains pourraient venir de l'A104, à emprunter cet axe pour partir soit vers Paris, soit vers la Défense soit vers l'Ouest. Certains avis émis dans le cadre du débat actuel le demandent, mais c'est oublier la finalité de la RD 154 et faire peu de cas de la population de Médan et de Villennes sur Seine.
- Nous demandons à ce que le tracé qui sera retenu soit un tracé qui permette une liaison facile avec l'A13 et l'A14 afin d'inciter les automobilistes à l'emprunter. Tout tracé qui aurait pour finalité des contournements divers et variés et de plus payant ne ferait que fuir les automobilistes et les inciterait à emprunter les voies actuelles dont un des axes majeurs serait la RD 154 et le nouveau Pont à Triel,
- Nous demandons que le tracé qui sera retenu puisse permettre, avec les voies départementales actuelles et à venir (ou associées), aux populations locales et proches de la RD 154 à l'Ouest et au Nord, de pouvoir emprunter l'A104 afin de désengorger la RD154 d'une grosse partie du trafic actuel aboutissant au niveau de la RD113 à Orgeval déjà saturée.
- Nous demandons à ce que le tracé retenu tienne compte avec les voies départementales actuelles et à venir (ou associées) des pôles économiques existants à proximité de Médan (Poissy, Achères) et puisse les alimenter facilement. Sans quoi ceux-ci seront desservis par les voies actuelles déjà saturées.
- Enfin, nous demandons que le tracé retenu désengorge très nettement la traversée de Poissy qui est une des causes de l'utilisation de la RD 154 comme axe de liaison et non comme axe de desserte locale.

Pour toutes ces raisons, oublions donc les tracés Noir, Bleu et Rose qui ne répondent nullement à ces exigences certes locales mais déjà entérinées. Parmi les tracés proposés, nous souhaitons donc que le tracé retenu emprunte le tronçon S1 dans sa phase finale.

Oublions également le tracé Vert qui ne permettra pas à tous les automobilistes des communes situées largement au Nord, entre Triel sur Seine et Cergy-Pontoise, d'emprunter facilement cet axe structurant. Ne pouvant le faire ils vont naturellement emprunter le Nouveau pont à Triel et la RD 154, déjà saturée, pour rejoindre la RD 113 puis l'A13 et l'A14.

Avec le tracé Rouge, associé aux voies actuelles et futures du département, c'est bien tous les automobilistes des communes situées largement à l'Ouest et au Nord de Médan qui emprunteront l'A104 sur son tronçon final (une partie de C1 et S1) ou pourront rejoindre l'A13 et l'A14 sans pour autant traverser les villages de Médan et Villennes-sur-Seine et donc désengorger la RD 154 qui aujourd'hui joue un peu le rôle de tronçon S1.

Enfin, il faut que ce tronçon S1 à partir de Carrières sous Poissy soit **totallement gratuit** sans quoi les automobilistes locaux ne l'utiliseront pas pour rejoindre l'A13 et

l'A14 et certains automobilistes venant d'ailleurs, non plus, attirés qu'ils seront par la présence du nouveau Pont à Triel.

Bien évidemment, si un autre tracé apportant les garanties évoquées ci-dessus devait voir le jour, nous ne nous y opposerons pas.

Enfin, tout ceci ne peut se concevoir sans un élargissement de l'A13 entre Orgeval et le triangle de Rocquencourt et sans le prolongement de l'A12 qui permettrait de relier Cergy-Pontoise à Saint Quentin en Yvelines par des axes autoroutiers et ainsi désengorger les villes et villages avoisinants et les autoroutes actuelles.

Bien évidemment de tels travaux vont bouleverser les habitudes des automobilistes et le trafic que nous connaissons aujourd'hui en sera transformé sans que pour autant, malgré les études réalisées, nous ne puissions être certains de ces impacts. C'est pourquoi nous demandons également que le Conseil Général prenne en compte le tracé qui sera retenu en prévoyant les aménagements nécessaires des RD qui subiront un impact afin que les riverains puissent toujours emprunter ces axes locaux en toute sécurité. Nous pensons bien évidemment aux aménagements de la RD 154 qui seront (sont déjà) nécessaires à la hauteur du bourg de Breteuil (limite des communes de Médan et Villennes-sur-Seine).

M. HERAULT précise qu'à titre personnel il souhaite que le tracé Noir soit retenu et comprend la position de la municipalité désirant préserver les intérêts des habitants du bourg de Breteuil.

⇒ *Cette motion motivé est décidé à la majorité par les membres du Conseil Municipal (Une abstention).*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan le 19 mai 2006

Le Maire,

Serge GOBLET

